



**SE-Unsa 28**  
**EURE ET LOIR**

Tél : [02 37 36 47 02](tel:0237364702)

Mail: [28@se-unsas.org](mailto:28@se-unsas.org)

**13 RUE DES BOUCHERS - 28000 CHARTRES**

[www.se-unsas.org](http://www.se-unsas.org)

**CAPD du 1<sup>er</sup> février 2018.**

**Liste d' aptitude aux fonctions de direction d'école:**

22 candidats faisant fonction ont été dispensés de l'entretien; 32 autres ont été reçus et 4 candidats ont été refusés.

**Mouvement :**

Une adresse fonctionnelle liée au mouvement sera communiquée prochainement.

Afin d'alléger la charge de classe liée à un demi-poste, les postes bloqués PES pourraient cibler plus de supports de deux quarts-temps pour la rentrée prochaine.

Le calibrage est encore inconnu à ce jour mais les postes bloqués ne le seront pas en REP+ ni dans les écoles ayant déjà accueilli des PES ces 3 dernières années.

Le calendrier pour les demandes de dérogations concernant les rythmes scolaires a été envoyé ; une carte synthétisant les différents rythmes pourrait être publiée début mars ; même si quelques cas ne sont pas réglés.

**Permutations informatisées :**

L'Eure et Loir, avec 8,97 % de satisfaction au départ l'an passé est le deuxième département (après l'Oise) d'où il est le plus difficile de sortir.

L'an passé : 20 rapprochements de conjoint ont abouti en plus des dossiers de reconnaissance de travailleur handicapé ; si tout va bien (santé, famille) il est presque impossible de quitter le 28.

Dans le cadre des Inéats exéats ; des opportunités sont possibles mais ça reste très aléatoire.

224 demandes ont été transmises cette année (en hausse).

De nouvelles bonifications sont apparues cette année pour:

-autorité parentale conjointe ( garde alternée ; droit de visite)

-parent isolé

-CIMM (Centre d'intérêts matériels et moraux) dans les départements d'outre mer et Mayotte.

Les résultats seront connus le 5 mars.



Au niveau national, le Se-Unsa s'engage à mener une réflexion, au-delà de ces critères, sur les collègues célibataires et/ou sans enfant qui ne peuvent se prévaloir d'une bonification et qui ne parviennent pas à muter.

**Avis sur les bonifications de 800 points pour travailleur handicapé:**

Sur 4 dossiers, un seul a reçu un avis défavorable du Dr Gruel.

La personne concernée peut demander des explications au docteur.

**Poste de régulation scolaire :**

Ce nouveau poste traite les dossiers d'élèves hautement perturbateurs.

En novembre 2016, les premières demandes de suivi ont été transmises et traitées